

222C2609  
FR0010241638-FS0955

5 décembre 2022

**Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**MERCIALYS**

(Eurolist)

Par courrier reçu le 29 novembre 2022, complété par un courrier reçu le 2 décembre, la société Generali Vie<sup>1</sup> (2 rue Pillet-Will, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse :

- à titre de régularisation, le 21 décembre 2007, par suite d'une augmentation de capital de la société MERCIALYS<sup>2</sup>, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société MERCIALYS, et détenir, à cette date, 7 373 744 actions représentant autant de droits de vote, soit 9,81% du capital et des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.
- le 23 novembre 2022, par suite d'une cession d'actions MERCIALYS hors marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MERCIALYS et ne plus détenir aucune action de cette société.

<sup>1</sup> Contrôlée par la société Generali France, elle-même détenue par Assicurazioni Generali S.p.A.

<sup>2</sup> Cf. notamment communiqué de la société MERCIALYS du 7 décembre 2007.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 75 149 959 actions représentant autant de droits de vote.